

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant KARINE CHENARD	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 28 juillet 2021	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Acadiens		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	06 août 2021	
Commentaires :			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	06 août 2021	
Commentaires :			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Lors de ma surveillance le ratio enfants-personnel est maintenu. À la suite de la vérification des dossiers des membres du personnel, plusieurs documents demande à être complétés. Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus sont gardés propres et en bon état. Tout l'équipement de sieste est lavable et étanche. Discussion avec l'exploitante à propos de la cour extérieure, s'assurer d'avoir des manuels du fabricant et de suivre les recommandations.</p>
---

original signé par  
Sylvie Richardson

Le 28 juillet 2021

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Karine Chenard

Le 28 juillet 2021

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date